

OÙ NOUS MÈNE LE DIRIGISME DES SALAIRES...

Enfin, ça y est? Le gouvernement a fixé l'augmentation des salaires, celle-ci sera de 17,3 à 18% en général et paraît-il de 36% pour les bas salaires.

La conférence interministérielle qui s'était réunie par deux fois à la fin de la semaine dernière en avait décidé ainsi. Les ministres n'ont donc en aucune façon suivi les recommandations de la *Conférence économique* et cela ne nous étonne nullement.

Ce qui nous surprend le plus c'est que des militants syndicalistes continuent à croire qu'il est possible par le canal d'une collaboration avec l'État, d'obtenir une amélioration du sort des travailleurs.

Mais les pontifes actuels du syndicalisme sont tellement inféodés aux partis politiques qu'ils n'ont plus maintenant leur liberté et que ce sont les partis qui décident en dernier ressort.

Dans un de nos derniers articles n'avions-nous pas dit que ceux-ci abandonnaient petit à petit la revendication ouvrière, car pour eux il fallait avant tout participer au pouvoir, de concessions en concessions l'on en arrive fatalement à sacrifier quelqu'un, c'est la classe ouvrière dont on se prétend le grand défenseur.

Nous savons que les délégués de la C.G.T. à la *Commission nationale des salaires* se sont abstenus de prendre part aux débats avant le *Comité National* qui doit se réunir lundi 5 août, mais nous sommes un peu surpris d'entendre le ministre du Travail, à la conférence de presse, dire qu'il y a peu de différence entre les propositions faites par la *Conférence économique* et la décision gouvernementale, les uns proposant 21%, les autres donnant 18%.

Il faudrait donc savoir si l'on continuera à jouer avec la candeur des syndiqués et à exploiter ceux-ci, l'organe officiel de la C.G.T. disait en effet avoir obtenu 25% alors que le ministre du Travail nous parle de 21%. Qui croire?

Et dire qu'il aura fallu deux mois pour obtenir l'os à ronger et l'on vous dira que l'on a bien défendu vos intérêts!

Mais en compensation, l'on nous informe que l'abattement pour le calcul de l'impôt céduinaire sera porté de 40.000 fr. à 60.000 fr. Le dirigisme des salaires cessera le 1^{er} mars 1947, à cette date «*retour aux conventions collectives et à la liberté contractuelle*»! ainsi s'exprime M. le ministre! nous en sommes satisfaits.

Que sera, en fait, le produit des 18 ou des 36%? avant de vous donner des chiffres ou de reproduire ceux donnés par le ministre du Travail, nous attendrons de lire *l'Officiel* et de faire une enquête auprès de nos camarades.

Constatons que le gain des ouvriers sera minime au regard des différentes augmentations de produits déjà signalées, ceux des chemins de fer 15% et du pain 14.80 au lieu de 7fr.40 le kilo.

Quand se décidera-t-on, dans les sphères syndicalistes, à reprendre sa liberté et rompre toute collaboration gouvernementale?